



Municipalité de Trois-Rives

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2024-008 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION ET LES TARIFICATIONS POUR L'EXERCICE 2025, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Trois-Rives, le 13 janvier 2025 :

Règlement no 2024-008 établissant les taux de taxation et les tarifications pour l'exercice 2025, ainsi que le taux d'intérêt et les versements.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Trois-Rives, ce 13 janvier 2025.

Mélanie Doucet

Greffière-trésorière adjointe